



Volleyball Canada invite les mises en candidature pour le

## **Conseil d'administration**

Volleyball Canada (VC) s'efforce d'être un chef de file mondial dans le domaine du volleyball, avec pour mission d'assurer un leadership qui améliore la performance et la participation au Canada. Valorisant l'excellence, l'intégrité, le leadership et la durabilité, VC sollicite les candidatures de personnes intéressées et qualifiées qui incarnent ces valeurs et partagent une passion pour le pouvoir du sport.

Le conseil d'administration de VC (le « conseil d'administration ») est responsable de la supervision de la gestion des activités et des affaires de VC. Le conseil d'administration est ultimement responsable de la bonne gestion et du développement à long terme de VC. Cette responsabilité est contrôlée par une relation directe entre les délégués de l'assemblée générale annuelle et le conseil d'administration.

Le conseil d'administration assure la direction de l'association par le biais d'une planification stratégique et de politiques organisationnelles qui définissent les priorités, les valeurs et les limites des actions du personnel et des comités. Le conseil d'administration délègue au (ou à la) président(e) et au (ou à la) chef de la direction le pouvoir de veiller à ce que ces politiques soient mises en œuvre dans les programmes, les finances, le personnel, le marketing et l'administration. Le conseil d'administration assure le suivi du rendement du (ou de la) président(e) et du (ou de la) chef de la direction.

### **Composition du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est composé de sept (7) membres – un(e) (1) président(e), cinq administrateurs généraux et un(e) administrateur(trice) représentant(e) des athlètes des équipes nationales.

### **Durée du mandat**

Les administrateurs généraux et l'administrateur(trice) représentant(e) des athlètes des équipes nationales ont un mandat de trois (3) ans, avec un maximum de deux (2) mandats consécutifs. Le (la) président(e) a un mandat de quatre (4) ans, avec un maximum de trois (3) mandats consécutifs au conseil d'administration, y compris son mandat d'administrateur(trice) et ses deux mandats de président(e). Tout mandat partiel deux (2) ans ou moins assumé par un(e) administrateur(trice) n'est pas considéré comme un mandat aux fins de la limitation des mandats. Un mandat partiel de plus de deux (2) ans sera considéré comme un mandat aux fins des limites maximales de mandat.

Les candidats qui ne sont pas sélectionnés pour une nomination au conseil d'administration de Volleyball Canada peuvent être considérés pour d'autres rôles afin de permettre à Volleyball Canada et au (à la) candidat(e) de mesurer leur aptitude. Les candidatures sont particulièrement bienvenues pour les personnes qui peuvent renforcer la représentation de VC dans les domaines suivants de compétences et d'expertise professionnelles :



- Finances et comptabilité
- Planification stratégique
- Gestion des ressources humaines
- Gestion des risques
- Gestion des enjeux et de crise
- Marketing et communication
- Innovation et leadership

Compétences générales :

- Connaissance du système sportif des ONS au Canada (leadership sportif).
- Large éventail d'expériences dans le domaine du volleyball.
- Compétences analytiques (identification de possibilités pour stimuler la croissance).
- Expérience ou connaissances antérieures de Volleyball Canada.

Qualifications :

1. L'article 4.11 des règlements généraux de VC stipule ce qui suit :

Un(e) administrateur(trice) doit être une personne physique, habile à contracter, âgée d'au moins 18 ans, membre individuel inscrit auprès d'une association provinciale/territoriale de volleyball reconnue par VC comme l'unique organe directeur du sport du volleyball dans cette province ou ce territoire (un « membre actif »), qui a confirmé sa volonté de servir en tant qu'administrateur(trice), qui n'a pas été déclarée incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays et qui n'a pas le statut de failli(e).

2. Les candidats au poste de président(e) doivent avoir siégé au sein du conseil d'administration de VC pendant au moins deux ans avant leur élection.

3. Les candidats au poste d'administrateur(trice) représentant(e) des athlètes doivent être proposés par la commission des athlètes.

4. Pour être mis en candidature, les candidats et les auteurs de la mise en candidature doivent être membres en règle d'une association provinciale ou territoriale de VC. Le (la) candidat(e) doit indiquer qu'il (elle) accepte la nomination et qu'il (elle) est prêt(e) à s'engager dans le poste.

Processus de nomination

Les candidats doivent soumettre un curriculum vitae (pas plus de deux (2) pages), avec deux (2) références. Une brève lettre de présentation doit aussi être incluse, soulignant les aptitudes, les expériences, les compétences et les attributs qui font de la personne un(e) candidat(e) approprié(e) pour le conseil d'administration. Les candidats potentiels devront aussi remplir le formulaire de nomination de Volleyball Canada. En raison du volume de candidatures prévu, la plupart des communications avec les candidats se feront par voie électronique, sauf pour les candidats présélectionnés.



Les candidats identifiés comme candidats potentiels seront invités à soumettre une copie d'un formulaire de nomination qui leur sera fourni.

Les candidatures doivent être envoyées à :

Gord Peterson, président du comité de mises en candidature et des élections de VC

Courriel : [GPeterson@cplaw.com](mailto:GPeterson@cplaw.com)

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le **vendredi 18 avril 2025 à 17 h 00 (HE)**.  
**Seules les personnes identifiées comme candidats potentiels** seront contactées.

VC est une organisation inclusive qui s'engage à assurer une représentation diversifiée et à inclure des voix qui reflètent la société canadienne et notre communauté sportive. VC accueille et encourage les candidats ayant un handicap et invite les candidats à indiquer (volontairement) sur leur candidature s'ils s'associent à un groupe représentatif de la diversité. Des accommodements sont disponibles sur demande pour tous les candidats participant à tous les aspects du processus de sélection.